

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE STAGES

ARTICLE 1 – OBJET

La société DIABOLO SAS domiciliée Route de Choisy, aérodrome de la Ferté Gaucher, 77320 LA FERTE GAUCHER, intervient en qualité de prestataire unique pour les stages de pilotage automobile.

ARTICLE 2 – TARIF DES STAGES ET VALIDITE DE L'OFFRE

Les tarifs indiqués par la société DIABOLO SAS sont T.T.C sur une base de TVA à 20%. Nos offres s'entendent sous réserve de disponibilité au moment de l'inscription et de la réception du règlement : DIABOLO SAS garantit le prix du stage ainsi que la prestation décrite du stage (détail de la prestation, tarifs, promotion, etc) sur la base du stage existant au moment de la réception du règlement.

Les bons- cadeaux seront expédiés dès lors que le client aura validé sa commande et se sera acquitté de l'intégralité du prix. Chaque commande de stage de pilotage ou de chèque cadeau à valoir sur l'achat d'un stage de pilotage sur le site www.sportracingcar.com, et quel qu'en soit le mode de règlement génère l'envoi d'un bon-cadeau « A date prédéfinie ou à date ouverte » ou d'un chèque cadeau valable un an. Le bénéficiaire d'un bon-cadeau ou d'un chèque cadeau disposera d'un bon de réservation qui lui permettra de faire valoir auprès de DIABOLO SAS l'exécution de celui-ci. La durée de validité du chèque et du bon cadeau dit « sans date » sera de 12 mois sauf dans le cadre d'une réservation à date fixe. Par le terme de validité, il est entendu que le stage devra être réalisé durant cette période. Tout stage non effectué par le client à la date prédéfinie ou avant la fin de validité du chèque ou du bon cadeau ne donnera lieu à aucun remboursement (le début de la période de validité commençant à compter du jour de la réception du règlement). Dans le cadre d'un bon cadeau sans date prédéfinie ou d'un chèque cadeau, il appartient donc au bénéficiaire du stage de réserver la date de son stage auprès du prestataire (n° de tél indiqué sur le bon cadeau) dans les 6 mois suivant l'achat afin que ce dernier puisse être réalisé avant la fin de période de validité du bon cadeau. En cas de réservation d'une date dans les 6 derniers mois de la validité d'un bon cadeau ou d'un chèque cadeau, il vous sera proposé les deux premières dates disponibles et cela dans la période de validité. A partir du 6^{ième} mois, d'autres dates et circuits pourront vous être proposés pour pouvoir bénéficier des dates restants disponibles durant la période de validité.

ARTICLE 3 – PAIEMENT

La société DIABOLO SAS accepte deux modes de paiement :

- Par chèque (libellé exclusivement à l'ordre de DIABOLO SAS à condition que le chèque soit émis par une banque française et libellé en Euro. Le règlement devra être envoyé au siège de la société DIABOLO SAS
- Par carte bancaire : le paiement en ligne sur notre site fait l'objet d'un système sécurisé. Le paiement sécurisé par carte bancaire présente toute sécurité : il utilise le protocole SSL. Toutes les informations concernant votre carte bancaire sont hautement sécurisées par cryptage et ne peuvent faire l'objet d'aucune interception par des tiers.

Un chèque cadeau acheté sur le site www.sportracingcar.com ne peut servir qu'à l'achat d'un stage de pilotage mais ne peut en aucun cas servir à l'achat d'un nouveau chèque cadeau.

ARTICLE 4 – DELAI D'ENVOI DU BON CADEAU

A réception de votre commande, du paiement complet et de notre validation, le bon cadeau vous sera expédié par courrier postal en envoi simple. DIABOLO SAS ne peut être tenu responsable de l'éventuel retard d'acheminement du aux différents intervenants. Dans le cadre d'un retard, un bon cadeau substitutif pourra vous être envoyé par mail.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Chaque participant à un stage de pilotage devra obligatoirement être titulaire du permis de conduire B en cours de validité. Il lui sera réclamé le jour du stage avec son bon-cadeau, sauf dans le cadre d'un baptême de piste. Durant le stage, le participant s'engage à se conformer et à respecter les consignes de sécurité dictées par l'organisateur.

L'organisateur du stage se réserve le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement pourrait mettre en danger et/ ou nuire à la sécurité d'autrui. Dans le cas du non respect de ces consignes, la responsabilité de DIABOLO SAS ne saurait être engagée.

Le participant ne doit pas avoir de contres indications médicales ou être sous traitement ayant des effets secondaires ou contres indications à la conduite. Il ne doit pas être sous l'emprise de drogues et ne doit présenter un taux d'alcoolémie supérieur à 0gr/l.

ARTICLE 6 – ASSURANCES

Les assurances RC sont incluses dans le prix du stage. Pour plus d'information sur le niveau des garanties, le client pourra en faire la demande à la société DIABOLO SAS

ARTICLE 7 – MODIFICATION

a) Modification du fait de l'acheteur :

Seules les modifications de date seront possibles à condition qu'elles soient en accord avec le prestataire du stage et faites au plus tard 15 jours avant la date de l'activité. Pour cette modification, une somme forfaitaire de 49 € vous sera demandée. Aucune modification ne pourra être possible à moins de 15 jours ouvrables de la prestation.

b) Modification du fait du prestataire :

La société DIABOLO SAS peut être contrainte de modifier un élément essentiel du stage en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, pour des raisons climatiques, des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. En aucun cas, la responsabilité de DIABOLO SAS ne pourra être recherchée. En cas d'indisponibilité du stage commandé, pour des raisons telles que nombre insuffisant de participant, panne mécanique, etc., la société prestataire prendra contact avec la personne ayant passé commande dans les meilleurs délais afin de lui proposer un report de stage à une nouvelle date, qui s'y engage.

ARTICLE 8 – ANNULATION DE COMMANDE

Le code de la consommation offre au consommateur un droit de rétractation pendant une durée de 7 jours lors d'un achat en ligne lui permettant d'obtenir le remboursement ou l'échange du produit. Cependant l'article L 121-20-4 ne prévoit que les prestations de loisirs qui doivent être fournis à une date où selon une périodicité déterminée ne rentrent pas dans le champ de ce droit de rétractation. Dans le cas où le client ne se rendrait pas au stage au jour et à l'heure prévus, le stage sera alors considéré comme effectué.

Il en est de même, dans le cas où le client ne se serait pas conformé aux règles de sécurité décrites à l'article N°5.

ARTICLE 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la Loi N° 78- 17 du 06 Janvier 1978, les informations qui vous seront demandées sont nécessaires pour que

votre inscription puisse être traitée. Certaines réponses sont obligatoires. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires.

Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

Toute infraction aux dispositions de la présente Loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des logos, marques, dessins et modèles figurant sur le site www.sportracingcar.com sont la propriété DIABOLO SAS.

Toute reproduction partielle ou complète, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, sont interdites sans le consentement des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

ARTICLE 11 – REGLEMENT DE LITIGE

Le site www.sprotracingcar.com étant édité en France, seul le droit français est applicable.

Seules les conditions générales de vente disponibles sur le site Internet, prévalent sur toute autre conditions générales de vente.

N° de SIRET : 444 183 925 000 49

N° Intra : FR 28 444 183 925

En cas de litige, seul le tribunal de MEAUX (77) sera compétent.